

SEANCE DU 10 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux et le dix-janvier se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle du marronnier, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Robert CLEVENOT 1^{er} adjoint, Emmanuelle DANIERE 2^{ème} adjointe, Sophie GOUTTENOIRE, 3^{ème} adjointe, Rosalie SIMON Raymond VITURAT, Martine DESBOIS, Albin COELHO, Christophe BOUSSAND Alain COUTAUDIER, Anne-Sophie LARDET, Delphine MONTET.

Absents excusés : Catherine DESSEIGNE (pouvoir à Emmanuelle DANIERE), Yannick DELANGLE

Secrétaire de séance : Emmanuelle DANIERE

Monsieur le Maire réitère ses vœux de bonne année à l'ensemble du conseil municipal.

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu de la réunion du 6 décembre 2021 et l'approuve à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

COMMISSIONS MUNICIPALES

• BATIMENTS-VOIRIE-ASSAINISSEMENT :

- La réfection du bâtiment de la cantine/salle des Anciens se poursuit avec les travaux de façade. La commission s'est réunie samedi pour choisir les teintes des volets et des boiseries. Il a été également décidé de conserver les encadrements en pierres jaunes qui sont apparus lorsque l'ancien crépi a été enlevé.

- L'entreprise PJA a procédé au remplacement du séquoia du parc qui était mort l'an dernier par un nouveau spécimen de 6m, du plus bel effet. Un protocole d'arrosage devra être suivi.

- Le réseau d'eaux pluviales de la rue de Charlieu qui est ensablé et qui perturbe le réseau d'eaux usées va être débouché.

- Les agents ont fait une corvée de bouchage de trous mais qu'il faudra programmer à nouveau.

- Le SIEL est venu présenter son projet de réseaux d'objets connectés qui donnera la possibilité d'effectuer des surveillances à distances, par exemple pour le chauffage des salles communales. Le SIEL va dans un premier temps installer le réseau d'antennes dans chaque commune. A Vougy, cette installation se fera sur le clocher de l'église. La commune aura ensuite le choix d'adhérer ou pas au service.

- Alain Coutaudier signale qu'un poteau en bois de téléphone penche dangereusement Allée Barlotti. Un signalement sera fait à Orange.

Suite aux coups de vent de ces derniers temps, des branches d'arbres menacent de tomber sur la chaussée. Les propriétaires seront contactées.

- Raymond VITURAT a relancé AXIANS pour la fibre. Il attend également toujours les devis pour la maintenance des VMC.

Les problèmes à la salle Albert Ginet sont en cours de résolution. La facture de Thermi Service est du coup, toujours en attente de paiement.

• VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Emmanuelle DANIERE

- Le repas de Noël du restaurant scolaire s'est très bien passé. Emmanuelle DANIERE remercie Rosalie SIMON, Anne-Sophie LARDET, Martine DESBOIS, Catherine DESSEIGNE et le personnel communal qui ont apporté leur aide ce jour-là ainsi qu'à Albin COELHO qui a parfaitement assuré le rôle du Père Noël.

- Les tabourets ergonomiques ont été achetés. Les ATSEM sont ravies de cette acquisition qui améliore leurs conditions de travail.

- Audrey BONNEL a sollicité tardivement une demande de mise en disponibilité afin de pouvoir aller travailler 4 mois dans le privé. Ayant pu lui trouver une remplaçante, sa demande a été acceptée.

- Un agent du périscolaire a été absente la première semaine de janvier. Grâce à la bonne volonté du personnel, une solution pour la remplacer a pu être trouvée. Emmanuelle DANIERE remercie aussi Catherine DESSEIGNE qui a aidé au service de la cantine pendant toute la semaine de la rentrée et ce, bénévolement.

- L'école La Source a du fermé toute la semaine pour cause de COVID.

- Tous les enseignants de l'école publique participant à la grève du jeudi 13 janvier, la commune a l'obligation d'organiser un service minimum d'accueil.

- A la bibliothèque, l'ordinateur portable va être prochainement acheté. L'enseigne de couleur verte sera installée en mars. La boîte à livres a été commandée pour le printemps.

Les bénévoles proposent de demander à des enfants de cours moyen de tenir avec eux les permanences afin d'inciter des camarades à fréquenter la bibliothèque.

- CCAS : quasiment tous les ballotins de chocolat ont été distribués avant Noël.

• **URBANISME** : adjoint responsable : **Sophie GOUTTENOIRE**

- Sophie GOUTTENOIRE présente les autorisations d'urbanisme accordées ce mois, à savoir 2 permis de construire et 5 déclarations préalables.

- Concernant la viabilisation d'un terrain situé dans l'espace vert du lotissement les Evettes, après avoir examiné en détail le PLU, il s'avère qu'aucune construction n'est possible sur ce terrain. Le projet est donc abandonné.

• **COMMUNICATION** : Adjointe responsable : **Sophie GOUTTENOIRE**

- Le bulletin municipal a été distribué mi-décembre, comme prévu. Le coût de cette édition s'est élevé à 3960 euros €. Les insertions publicitaires ont rapporté 3545 €. Raymond VITURAT félicite Martine DESBOIS et Rosalie SIMON pour le gros travail réalisé. Martine DESBOIS précise que le bulletin existe sous lien informatique. Il peut d'ailleurs être téléchargé sur le site Internet de la commune.

AMENAGEMENT DE LOCAUX COMMERCIAUX RUE DE ROANNE - CHOIX D'UN ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors d'un précédent conseil, il avait été évoqué la possibilité, comme pour le dossier de la mairie, d'engager un assistant à maitre d'ouvrage afin de suivre l'ensemble du chantier, depuis le montage du dossier de consultation des architectes jusqu'au suivi financier et technique du chantier.

Anne-Sophie LARDET revient sur les remarques de Yannick DELANGLE faites à la suite du dernier conseil municipal, relative au fait que le traiteur MUNINI n'allait avoir qu'un laboratoire à Vougy et non pas un magasin. Monsieur le Maire précise que lors des réunions dédiées aux locaux commerciaux, il a toujours été dit que MUNINI installait un laboratoire avec tout de même un point de retrait des commandes. IL s'est aussi engagé à faire de la vente deux fois par semaine au lieu d'une actuellement, depuis son camion qui reste son principal point de vente.

Monsieur le Maire souhaite que le conseil confirme son accord sur ce dossier avant d'aller plus loin. Anne-Sophie LARDET demande à ce que ces conditions soient inscrites sur le contrat de location qui sera signé avec le traiteur. Un débat s'ouvre aussi sur l'emplacement retenu par l'architecte pour le camion du traiteur, mais ceci n'est pas une option figée et pourra être revu. Le conseil confirme son accord pour s'engager sur ce dossier et présente le devis de l'entreprise Services-AMO qui s'élève à 16250 € H.T.

DELIBERATIONS

AMENAGEMENT DE LOCAUX COMMERCIAUX RUE DE ROANNE - CHOIX D'UN ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE

N° 1/2022

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors d'un précédent conseil, il avait été évoqué la possibilité, comme pour le dossier de la mairie, d'engager un assistant à maitre d'ouvrage afin de suivre l'ensemble du chantier, depuis le montage du dossier de consultation des architectes jusqu'au suivi financier et technique du chantier.

L'entreprise Services AMO de St Galmier a été consultée pour les missions suivantes :

- Choix du maître d'œuvre comprenant l'établissement du dossier de consultation des entreprises, l'avis d'appel à la concurrence et la sélection des candidats.
- Conception de l'ouvrage comprenant le suivi des études, la mise au pont du projet, la conception et le choix des entreprises
- Réalisation de l'ouvrage : suivi de chantier et réception des travaux.
- Année de garantie de parfait achèvement

La proposition de Services AMO s'élève à 16250 e H.T soit 19500 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise SERVICES AMO pour un montant H.T de 16250 € soit un montant TTC de 19500 € et autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC ENEDIS CONCERNANT LE TRANSFORMATEUR SITUE RUE DU 8 MAI 1945

N° 2 /2022

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire explique que le terrain situé à l'angle de la rue du 8 mai 1945 et de la rue de la Croix Verchère comporte un transformateur électrique appartenant à ENEDIS, mais qui n'a jamais fait l'objet de convention écrite avec le propriétaire. La parcelle est en cours de vente et la future propriétaire souhaiterait régulariser la situation. ENEDIS propose donc à la commune qu'elle se porte acquéreur de la parcelle où est située le transformateur et d'établir une convention d'occupation de terrain en échange de quoi la commune percevra une redevance correspondant aux frais notariés supportés dans le cadre de l'acquisition.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention proposée par ENEDIS et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

APPROBATION DU PLAN DE FORMATION MUTUALISE 2022-2024 AU PROFIT DES AGENTS DE LA COMMUNE DE VOUGY

N° 3/2022

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Ce plan va traduire pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs, il hiérarchisera ces besoins en fonction des capacités financières des budgets successifs concernant nos orientations politiques et ou stratégiques du développement de notre collectivité.

La loi de 2007 n'a fait que confirmer et rappeler l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité technique dont dépend la structure, qui mentionnera les actions de formation suivante :

- Formations d'intégration et de professionnalisation,
- Formations de perfectionnement,
- Formations de préparation aux concours et examens professionnels.

Le plan de formation devra également identifier les actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur CPA.

Fort de quatre expériences ayant abouti à l'élaboration de plans de formation intercollectivités pour les années 2009-2011, 2012-2014, 2015-2017 et 2018-2021 le CNFPT et le Centre de Gestion de la Loire ont décidé de renouveler leur partenariat pour élaborer un nouveau plan de formation 2022, 2023 et 2024 qui donne une priorité à la territorialisation des actions.

Quatre objectifs ont guidé la conduite de ce projet :

- définir un cadre permettant à l'ensemble des agents de satisfaire à leurs obligations statutaires de formation,
- identifier des besoins de formations les plus pertinents pour favoriser l'accès à la formation des agents des collectivités de moins de 50 agents,
- anticiper les besoins de compétences et donner les moyens d'un service public efficace prenant en compte l'actualité, l'évolution de l'environnement territorial et des missions assumées par les petites collectivités,
- accompagner les transformations territoriales et contribuer aux dynamiques de territoire.

Les propositions retenues qui ont été présentées à l'avis du Comité technique intercommunal reposent sur quatre axes stratégiques :

- ➔ Axe 1 : S'informer pour actualiser ses connaissances
- ➔ Axe 2 : Se professionnaliser et se perfectionner dans son cœur de métier
 - Le pilotage et le management des ressources

- Les interventions techniques
 - Les services à la population
- Axe 3 : Promouvoir la prévention des situations à risques rencontrées en situation de travail et être acteur de la sécurité au travail
- Axe 4 : Permettre et inciter les agents à être acteurs de leurs parcours professionnels

Un axe transversal lié à la transition écologique afin de permettre l'intégration de l'aspect développement durable aux pratiques des agents a été intégré au plan de formation.

Après délibération, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

1. D'approuver le principe de retenir pour nos agents le plan pluriannuel de formation inter collectivités validé par le Comité technique intercommunal,
2. De constater qu'en validant le plan de formation tel que ci-dessus rappelé, cela permet de remplir l'obligation rappelée par la loi du 19 février 2007 pour l'ensemble des actions de formation qu'elle prévoit :
 - Intégration et professionnalisation,
 - Perfectionnement,
 - Préparation aux concours et examens professionnels,
3. De confirmer que le plan de formation ainsi retenu permet d'identifier des actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur Compte Personnel d'Activité (CPA).
4. D'approuver le règlement de formation qui définit les modalités pratiques d'exercice de la formation dans le respect des droits et obligations applicables en matière de formation.

AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET 2022 DE LA COMMUNE

N° 4/2022

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu d'autoriser les dépenses d'investissement réalisées en ce début d'année 2022, dans l'attente du vote du budget primitif 2022.

Ces dépenses concernent l'acquisition de tabourets ergonomiques pour l'école, d'extincteurs et de matériel de sauvegarde informatique, etc...

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser une dépense à hauteur de 2500 € sur le chapitre 230 Acquisition de matériel.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION URBANISME DE CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la création du syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale du roannais, Charlieu Belmont Communauté a souhaité mettre en place une nouvelle commission Urbanisme, (dont SCOT). La commune de Vougy doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant. Sophie GOUTTENOIRE sera membre titulaire et Alain COUTAUDIER membre suppléant.

QUESTIONS DIVERSES

- Albin COELHO signale que des flaques se forment sur le parking à proximité des containers. Voir pour les résorber.

- Alain COUTAUDIER que les bacs de tris étaient tous pleins ce dimanche. C'est d'ailleurs souvent le cas en fin de weekend. Bernard MOULIN indique que la fréquence de ramassage des ordures ménagères devrait devenir bimensuelle.

- Sophie GOUTTENOIRE explique au conseil municipal qu'il ne reste que 6 places au colombarium. Il va être nécessaire d'étudier l'achat d'une nouvelle structure.

- Le prestataire de logiciels informatiques de la mairie ne donnant pas satisfaction, une étude est en cours pour trouver un nouveau fournisseur.

- Anne-Sophie LARDET souhaiterait céder sa place de membre de la commission des finances pour des raisons personnelles. Martine DESBOIS propose de la remplacer.

- Rosalie SIMON a été saisie d'une demande d'UTAH LINE DANSE qui souhaiterait pouvoir continuer à utiliser la salle des fêtes les lundis soir. La demande est déjà parvenue en mairie et une réponse leur a été faite, dans le sens que le créneau est normalement utilisé par le karaté qui a tout son matériel dans la salle et qu'il n'est pas possible de stocker ailleurs. La salle Albert Ginet est également occupée les lundis soirs.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h50.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Ont signé le présent registre des délibérations, tous les membres présents :

Bernard MOULIN	
Robert CLEVENOT	
Emmanuelle DANIÈRE	
Sophie GOUTTENOIRE	
Rosalie SIMON	
Raymond VITURAT	
DESBOIS Martine	
Albin COEHLO	
Catherine DESSEIGNE	
Christophe BOUSSAND	
Alain COUTAUDIER	
Yannick DELANGLE	
Anne-Sophie LARDET	
Delphine MONTET	